



changer d'avocat avant depot des conclusions en Appel

Par rayanko, le 16/02/2011 à 23:59

Bonjour

Les conclusions pour le proces en Appel doivent etre déposées au plus tard le 28 fevrier 2011. Le probleme est que le courant ne passe plus entre mon avocat et moi-meme et le lien de confiance est rompu. A cela ce rajoute le fait qu'il est specialisé en droit du travail et que mon affaire concerne un probleme de servitude et d'assiette de passage pour laquelle ,je m'en suis rendu compte,qu'il manque cruellement de connaissances.

Y a t'il s'il vous plait moyen de demander un report de la date pour le depot des conclusions? ce delai devant me permettre de trouver un un avocat specialisé en droit de l'urbanisme,droit rural ou droit immobilier (j'habite Toulouse et l'affaire est jugé en Bretagne).

Merci de vos conseils.

Dans l'attente de vous lire,

Rayanko